

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

femmes enceintes Question écrite n° 5041

#### Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées au sujet de la prévention des risques liés à la consommation d'alcool, et en particulier à la prévention du syndrome d'alcoolisme foetal. Les femmes en âge d'avoir un enfant ne sont actuellement pas assez sensibilisées à ces risques au travers, par exemple, du relais que constituent les professionnels de santé tels que les médecins généralistes, gynécologues-obstétriciens, infirmières et sages-femmes. Elle lui demande s'il entend prendre des mesures visant à développer la prévention du syndrome d'alcoolisme foetal, et dans quel délai il entend mettre ce dispositif en oeuvre.

### Texte de la réponse

Dans une enquête périnatale effectuée en 1995 auprès de l'ensemble des maternités françaises, 5 % des femmes interrogées à la maternité déclaraient consommer au moins un verre par jour pendant la grossesse. En 1998, ce pourcentage était de 3,9 %. Or les conséquences de l'exposition prénatale à l'alcool sur le développement psychomoteur de l'enfant ont été confirmées par l'expertise collective de l'INSERM 2001-2002. Ainsi, il ressort des enquêtes que la France fait partie des pays où la fréquence des femmes exposées au risque d'effet de l'alcool sur le foetus serait la plus élevée. C'est pourquoi le Gouvernement a mis en place une stratégie d'actions concernant l'alcool. Un des objectifs prioritaires concerne plus spécifiquement les femmes enceintes. Il s'agit d'améliorer l'information des femmes sur les conséquences nocives de la consommation d'alcool au cours de la grossesse et de développer la formation des sages-femmes dans ce domaine. En outre, dans le cadre de la stratégie alcool, la Direction générale de la santé et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé ont élaboré un programme de prévention de la consommation excessive d'alcool pour 2003-2004. Ce programme a notamment pour objectif de réduire la consommation d'alcool des femmes enceintes. En raison de l'importance des risques pour le foetus, il convient de poursuivre le travail d'information et de relations presse autour de la thématique « alcool et grossesse » afin de développer les connaissances sur ces risques et de promouvoir l'abstinence. Sur ce sujet sensible, il s'agit d'adopter une démarche non culpabilisatrice et de s'assurer de la qualité du suivi psychologique qui pourra être offert aux femmes concernées.

#### Données clés

Auteur: Mme Nathalie Kosciusko-Morizet

Circonscription: Essonne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 5041

Rubrique: Femmes

Ministère interrogé : santé Ministère attributaire : santé Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE5041

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 21 octobre 2002, page 3693 **Réponse publiée le :** 6 janvier 2003, page 116